

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 14 mai 2018, régulièrement convoqué le

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Marie-Valérie MUSY, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Bernadette FOREST, Pascal FORESTIER

Absence(s) excusée(s) : Louis PASSEL, Ludovic DONNAINT François SOLLE

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

REGULARISATION TERRAIN MONTEE DE LA SOURCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la délivrance du permis de lotir montée de la source, une bande de terrain, cadastrée E 723, de 80 centiares, « Les caves » avait été laissée le long de la voie communale pour élargir cette dernière.

La régularisation foncière n'a jamais été établie.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur CHATAIN Joseph, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte administratif d'acquisition gratuite de la parcelle E 723 et Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette régularisation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2018, la répartition des subventions aux associations n'avait pas été faite.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Club des jeunes Essertines-en-Châtelneuf	100 €
- Maison de retraite de Champdieu	45 €
- Sou des écoles d'Essertines-en-Châtelneuf	200 €
- R.S.C.M. (rencontres sportives des écoles)	300 €
- Syndicat de la fourme	100 €
- ASPEC	500 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

PARTICIPATION FINANCIERE AU RASED

Madame Béatrice ROCHIGNEUX, Adjointe donne lecture d'un courrier de la Mairie de Montbrison sollicitant une participation de 34 € pour l'acquisition d'un outil pédagogique pour le RASED (Réseau d'aide spécialisée des enfants en difficultés).

Elle demande à l'assemblée de délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette participation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AVIS SUR CESSION D'UNE PARTIE VOIE COMMUNAL CHAZELLES

Monsieur Joseph CHATAIN expose la demande de Monsieur DAVID, pour la cession par la commune d'une petite surface du domaine communale au lieudit Chazelles.

La commission voirie s'étant rendue sur les lieux, cette cession ne porte pas atteinte à la desserte et à la circulation du chemin des iris, il est possible de céder cette petite parcelle par délibération approuvant le déclassement sans enquête publique préalable.

Il demande à l'assemblée de donner son avis.

Après échanges, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande qui sera validée après établissement d'un document d'arpentage à la charge du demandeur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION AVANT PROJET DETAILLE LOTISSEMENT ET AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente l'avant-projet détaillé pour la viabilisation et l'aménagement du lotissement de Malleray pour un montant prévisionnel H.T. de 243 645 € H.T., hors réseaux secs.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet détaillé
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LOGEMENTS 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif logement locatifs, une erreur a été faite dans la reprise des excédents 2017 au compte 002 : 17 555 € au lieu de 17 755 €.

Une décision modificative doit être prise.

Le Conseil Municipal approuve la décision suivante :

Compte 002 : + 200 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion lundi 4 juillet 2018



Le Maire,
Henri MEUNIER